



LE COMITE DES FETES D'OUGNEY PROPOSE

LES ACTIVITES SPORTIVES 2023 / 2024

A la salle des fêtes communale d'Ougney

Par le coach sportif Stéphane ROBERT (06 80 50 72 89)

COURS du mardi soir **Cardio renforcement musculaire** de 18H30/19H30 OUI / NON

Reprise le 12 septembre : 37 séances sur l'année, compris 1 séance aux vacances de Toussaint, 1 aux vacances de Février, 1 aux vacances d'Avril.

COURS du jeudi matin **GYM PILATES** de 9H00/10H00 OUI / NON

Reprise le 14 septembre : 36 séances sur l'année, compris 1 séance aux vacances de Toussaint, 1 aux vacances de Février, 1 aux vacances d'Avril

COTISATION SAISON 2023 / 2024

Je participerai à la ou aux séances suivantes : (les 2 premières séances sont gratuites)

- Pour 1 séance hebdomadaire : 120 € (annuel)
- Pour 2 séances hebdomadaires : 185 € (annuel)

Règlement par chèque à l'ordre de : COMITE DES FETES D'OUGNEY

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

NomPrénom

Né (e) le

Adresse.....

Code postal Ville

Tél :

Email :

Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Education Physique et Gymnastique volontaire (**obligatoire pour TOUS**) certificat valable 2 ans.

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations exceptionnelles.

Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques.

Merci de déposer votre inscription et votre règlement dans la boîte aux lettres de la mairie

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet www.ougney.fr => Comité des fêtes